



29 septembre 2020

Mme Louise Cameron
Secrétaire de la Commission des institutions
Assemblée nationale du Québec
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
3^e étage
Québec (Québec) G1A 1A3

Objet : Projet de loi n° 64 (Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels)

Madame,

IBM Canada accueille avec plaisir la possibilité de partager sa perspective concernant le projet de loi n° 64 du gouvernement du Québec intitulé *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels*.

Au moment où le gouvernement du Québec poursuit ses travaux sur le projet de loi n° 64, nous désirons faire valoir l'adoption d'une approche axée sur la « réglementation de précision » dans ce dossier qui permettra d'obtenir un équilibre entre la protection appropriée des renseignements personnels et la promotion de l'innovation et de la compétitivité. L'application de règles non coordonnées pourrait avoir des conséquences non désirées sur les consommateurs et les entreprises, restreindre la capacité du Québec d'attirer des investissements étrangers et défavoriser des entreprises québécoises qui cherchent à profiter d'occasions d'affaires hors du Québec. Nous sommes préoccupés par le fait que le projet de loi n° 64 puisse créer des obligations qui surpassent celles des lois canadiennes actuelles et même celles du Règlement général sur la protection des données de l'Union européenne, que nombre d'observateurs considèrent comme l'un des règlements les plus complets et restrictifs en matière de protection des renseignements personnels.

Nous convenons, tout comme un certain nombre de nos collègues dans l'industrie, que les projets actuellement en cours au pays concernant le cadre de protection des renseignements personnels doivent être cohérents pour assurer que les entreprises puissent mener des affaires de manière transparente au-delà des frontières. La création d'un ensemble d'exigences juridictionnelles disparates alourdira inutilement la tâche des entreprises (petites et grandes) et étouffera la croissance économique innovatrice.

Les données sont devenues l'énergie renouvelable qui propulse l'innovation et permet de créer une énorme croissance économique. Dans ce contexte, les organisations des secteurs public et privé sont aux prises avec les mêmes

difficultés croissantes entourant l'utilisation des données pour favoriser la croissance économique, tout en assurant la protection des renseignements personnels.

IBM a gagné la confiance de ses clients en gérant de manière responsable leurs données les plus précieuses. Elle a aussi travaillé pour obtenir la confiance de la société, en introduisant dans le monde de nouvelles technologies puissantes, de façon responsable et dans un but clairement défini. Nos engagements de responsabilité concernant les données reflètent notre mode de gestion des données et guident nos actions pour gérer les données de nos clients et les renseignements personnels. Ces engagements font partie des principes d'IBM en matière de confiance et de transparence. Selon ces principes, toutes les entreprises technologiques obtiennent une feuille de route pour protéger les données et l'information utile des clients, mais aussi pour assurer une utilisation à la fois responsable et transparente de l'intelligence artificielle et d'autres innovations transformatives.¹

Depuis plus d'un siècle, IBM Canada est un chef de file dans l'écosystème d'innovation au Québec. En tant que plus grande entreprise de technologies de l'information et de la communication au pays, IBM Canada œuvre à la croisée des technologies et des affaires, ce qui lui permet de changer la façon dont les gens travaillent et de faire des investissements qui accélèrent la compétitivité du Canada et de notre société dans son ensemble pour l'avenir. À l'échelle mondiale, IBM investit annuellement 4 milliards de dollars en recherche et développement, dont 450 millions de dollars ici même au Canada. L'usine IBM à Bromont, qui est la plus grande usine de test et de montage sous boîtier de semiconducteurs d'IBM au monde, reçoit à elle seule un soutien de 15 millions de dollars chaque année. Par ailleurs, IBM a établi de solides relations avec plusieurs institutions postsecondaires au Québec, dont l'Université de Sherbrooke, avec laquelle IBM a annoncé l'ouverture cette année d'un Espace IBM Q à l'Institut quantique de l'Université de Sherbrooke; le premier espace du genre au Canada. IBM fait aussi partie intégrante du milieu des affaires montréalais, et son Centre d'innovation client à Montréal soutient les entreprises depuis 2016 dans leur périple de transformation numérique. La mission de ce Centre a récemment été élargie pour inclure l'intelligence artificielle, ce qui a permis de créer 100 nouveaux emplois très spécialisés en 2019 seulement. Les commentaires que nous émettons dans cette lettre découlent directement de cette perspective.

En conclusion, nous croyons fondamentalement que le climat approprié pour assurer la croissance au Québec, mue par les données, repose sur la collaboration des secteurs public et privé pour assurer un environnement concurrentiel, dans lequel les affaires peuvent être fleurissantes, où le secteur privé encourage la

¹ <https://www.ibm.com/blogs/policy/trust-principles/>

confiance et le gouvernement évite de créer de la paperasserie réglementaire inutile en adoptant une approche réglementaire de précision.

Merci encore de nous avoir permis de nous prononcer sur ce dossier d'une importance cruciale. N'hésitez pas à communiquer avec nous si nous pouvons vous être utiles dans ce projet de loi.

Recevez, Madame, nos salutations distinguées.

Matt Snell

Chef du contentieux et secrétaire
IBM Canada

Alayne Crawford

Responsable, Affaires
gouvernementales et réglementaires
IBM Canada